



**COFATECH**  
ZI Nord  
6 rue des Forges  
86200 LOUDUN  
FRANCE  
www.cofatech.fr

**H.E. António Guterres**  
Secrétaire Général  
Nations Unies  
New York, NY 10017  
USA

Loudun, le 6 juillet 2018

**Objet: Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies**

Honorable Secrétaire-Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que la société soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, ses valeurs fondamentales, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence.

COFATECH que je représente par la présente privilégie le rôle actif de « participant » au Global Compact.

Nous nous engageons également à participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les objectifs de développement durable (ODD).  
La société COFATECH fera une déclaration publique de cet engagement auprès de ses parties prenantes.

Notre société est devenue en 25 ans un partenaire majeur de l'industrie cosmétique et de la parfumerie française dans le domaine de l'échantillonnage et de la mono-dose. COFATECH s'engage d'ores et déjà activement en faveur des enjeux de la RSE au travers de la relation mutuellement bénéfique qu'elle entretient avec ses parties prenantes et des référentiels ou autres initiatives qu'elle applique déjà à ses activités (*ISO 22716 sur les bonnes pratiques de fabrication, charte RSE, label ECOCERT, modèle ISO 9001 V 2015, valorisation des déchets, laboratoire d'innovation permanente... notamment*).

Nous convenons également du fait de notre demande d'adhésion, que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite *annuellement*, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra a minima trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

**Dominique LOUREL**  
Présidente